

FICHE PRODUIT

AIG Group Plus

Expatriate Care



Qui pouvons-nous assurer

- Expatriate Care s'adresse aux entreprises et organisations basées au sein de l'Espace Economique Européen et ayant des employés expatriés partout dans le monde.
- L'âge limite d'adhésion est de 67 ans et les prestations prennent fin au plus tard à 75 ans. Les personnes à charge ou les enfants à charge de moins de 18 ans ou de moins de 25 ans, pour autant qu'ils soient encore aux études à temps plein, et qu'ils vivent avec l'assuré dans le pays d'accueil, peuvent également bénéficier de la couverture.

Zones de couverture

- Monde entier
- Monde entier, à l'exception des USA.

Réseau de filiales/succursales AIG

Au sein de l'EEE, l'assurance sera souscrite par la succursale concernée d'AIG Europe S.A. Pour plus d'informations sur une succursale dans une juridiction précise, veuillez vous rendre sur www.aig.com/worldwide

Avantages

Pour les employeurs

- Couverture globale à un prix raisonnable afin de protéger et d'assurer les besoins de l'ensemble des employés expatriés et de leurs personnes à charge.
- Permet aux entreprises de montrer leur engagement vis-à-vis des employés et contribue au paquet d'avantages nécessaires pour attirer et garder des employés talentueux.
- Inscription aisée des employés expatriés et de leur famille à tout moment.
- Fourniture des meilleurs services possibles pour les employés, afin d'assurer aux employeurs que leur personnel est entre de bonnes mains.
- Offre à la DRH de l'employeur et au courtier en assurances un accès en ligne aux informations sur la police et donne la possibilité de mettre à jour les données des employés.

Pour les employés expatriés

- Offre la tranquillité d'esprit en sachant que l'employé expatrié et sa famille sont bien protégés.
- Couverture globale, y compris pour les frais médicaux, l'évacuation politique, la responsabilité civile et l'assistance juridique.
- Grande flexibilité, choix entre différents niveaux de plan de base, différentes franchises dans le plan de base 100 et prestations supplémentaires à un prix raisonnable.
- Assistance téléphonique et un site Internet accessibles 24h/24 et 365 jours/an.

Bref aperçu des garanties

Principales caractéristiques

Plan de base complet comprenant:

- Indemnité pour les frais médicaux jusqu'à €7,5MIO, €5MIO ou €2,5MIO par an selon l'option de couverture choisie.
- Accès à un centre d'assistance polyglotte 24h/24 et 365 jours/ an.
- Réseau mondial d'hôpitaux et paiement direct des frais avec les hôpitaux, pour les soins ambulatoires et hospitaliers lorsque cela est possible.
- Paquet d'assistance comprenant un service de télésanté et la possibilité de faire appel à un service d'expertise médicale.
- Évacuation politique, responsabilité civile envers les tiers et assistance juridique.
- Accès en ligne aux informations sur la police d'assurance et les sinistres.

Garanties optionnelles disponibles:

- Soins dentaires, soins ophtalmologiques et prothèses auditives
- Individuelle accidents
- Biens personnels
- Voyage

Garanties principales

Frais médicaux

Expatriate Care offre une couverture à concurrence de €7,5MIO, €5MIO ou €2,5MIO pour les frais médicaux, y compris hospitalisation et chirurgie ambulatoire, indemnités en cas d'hospitalisation, frais médicaux ambulatoires, frais de transport local par ambulance, soins infirmiers privés, maternité et accouchement, traitement du cancer et transplantation d'organes.

Assistance médicale

Nous fournissons à nos assurés des avis médicaux par téléphone, un service de télésanté, un service d'expertise médicale (analyse de votre dossier médical par un spécialiste indépendant) et une assistance d'urgence dans le monde entier.

Évacuation politique

Nous prenons en charge les coûts d'évacuation d'urgence en raison de la situation politique.

Responsabilité civile

Expatriate Care couvre votre responsabilité pour les dommages provoqués dans le cadre de votre vie privée.

Assistance juridique

Expatriate Care prend en charge vos dépenses d'assistance juridique.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert ?

Certains endroits et certaines activités ne sont pas couverts, par exemple, les sinistres peuvent ne pas être payés dans des pays faisant l'objet de résolutions de l'ONU ou des sanctions de l'UE, des États-Unis ou du Royaume-Uni ou pour des blessures subies dans le cadre d'activités sportives professionnelles, lors de vols autres qu'en tant que passager ou résultant de la consommation de drogues ou d'alcool, d'autres conditions s'appliquent et sont décrites dans votre police.

Délai d'attente

Le délai d'attente s'applique sauf si AIG le supprime en raison d'une police antérieure.

Plan de base

Les avantages sont soumis aux conditions et exclusions définies dans la police (conditions particulières et générales).

Frais Médicaux	Care 100	Care 90	Care 80
Limite/an	€ 7.500.000	€ 5.000.000	€ 2.500.000
Participation de l'Assuré sur les soins ambulatoires Dès que la participation maximale est atteinte, les soins ambulatoires sont remboursés à 100% pour le reste de l'année d'assurance	Pas d'application	10% max. € 2.500/an	20% max. € 5.000/an
Hospitalisation, chirurgie d'un jour, traitement de jour			
Soins infirmiers et frais de séjour en hôpital (chambre semi-privée ou privée) Logement parental pour enfant <18 ans (max.30 jours par an) Soins de jour et chirurgie Salle d'opération, unité de soins intensifs et salle de réveil Médicaments prescrits sur ordonnance Appareils chirurgicaux et médicaux insérés pendant la chirurgie, ou nécessaires dans le cadre du processus de récupération à court terme Honoraires de médecin et de spécialiste Tests de diagnostic (pathologie, rayons X, radiologie, tomodensitométrie, IRM et PET-scan) Rééducation et physiothérapie après un événement aigu (par exemple un accident vasculaire cérébral) Soins infirmiers à domicile immédiatement après un traitement hospitalier si prescrit par un médecin, ou comme alternative à un séjour à l'hôpital	100%	100%	100%
Indemnité en cas d'hospitalisation	€ 150/nuît max. 25 nuits	€ 125/nuît max. 25 nuits	€ 100/nuît max. 25 nuits
Ambulance locale privée	100%	100%	100%
Soins palliatifs pour patients en phase terminale (<6 mois) - sous réserve d'approbation préalable (AP)	100% max. € 50.000	100% max. € 25.000	100% max. € 20.000
Transplantation d'organe, à l'exclusion des frais de recherche de donateurs - sous réserve d'AP	€ 200.000/vie*	€ 150.000/vie*	€ 100.000/vie*
Hospitalisation en soins psychiatriques (délai d'attente de 10 mois - si d'application)	100% max. 30 jours/an	100% max. 30 jours/an	100% max. 30 jours/an
Soins dentaires d'urgence suite à accident	100%	100%	100%
Soins ophtalmologiques d'urgence suite à accident	100%	100%	100%
Soins ambulatoires			
Consultations avec des médecins et des spécialistes Interventions non chirurgicales et chirurgicales mineures Médicaments et pansements prescrits Imagerie médicale Diagnostics et tests de laboratoire Hormonothérapie substitutive (HS - symptômes de la ménopause)	100%	90%	80%
Équipement médical et appareils chirurgicaux prescrits dans le cadre du processus de récupération à court terme	100%	90%	80%
Physiothérapie et médecine alternative Logopédie et ergothérapie Physiothérapie non prescrite (max. 10 visites par an)	100% max. € 5.000/an	90% max. € 4.000/an	80% max. € 3.000/an
Test de routine annuel pour les enfants < 15 ans - 1 test visuel et auditif Visite médicale pour les enfants jusqu'à 6 ans Vaccinations obligatoires (hors voyage)	100%	90%	80%

* ne sera payable qu'une fois au cours de la durée de validité de la Police

Frais Médicaux	Care 100	Care 90	Care 80
Soins ambulatoires (suite)			
Soins psychiatriques ambulatoires (délai d'attente de 18 mois - si d'application)	100% max. € 2.000/an	90% max. € 1.500/an	80% max. € 1.250/an
Soins dentaires d'urgence suite à accident	100%	90%	80%
Soins ophtalmologiques d'urgence suite à accident	100%	90%	80%
Traitement du cancer & dialyse rénale			
Traitement hospitalier et ambulatoire lié au cancer	100%	100%	100%
Achat d'une perruque / d'un soutien-gorge pour prothèse mammaire, etc.	100% max. € 250/an	90% max. € 250/an	80% max. € 250/an
Chirurgie prophylactique après test de dépistage du cancer (soumis à l'AP)	100%	100%	100%
Chirurgie reconstructrice après traitement du cancer (soumis à l'AP)	100%	100%	100%
Dialyse rénale	100%	100%	100%
SIDA / VIH			
SIDA / VIH	100%	90%	80%
Maternité, accouchement, traitement FIV et infertilité			
Limite globale par année d'assurance	max. € 15.000 ou € 25.000 (USA)	max. € 10.000	max. € 7.500
Délai d'attente - si d'application	10 mois	10 mois	10 mois
Grossesse et accouchement Accouchement à domicile Complications liées à la grossesse	100%	90%	80%
Indemnité pour l'accouchement à domicile (indemnité en espèce)	€ 1.000	Pas d'application	Pas d'application
Complications liées à la grossesse suite à une procréation assistée	100%	90%	80%
Soins au nouveau-né (soins essentiels jusqu'à 10 jours, tous les traitements jusqu'à 90 jours après la naissance)	100%	90%	80%
Affections congénitales	100% max. € 100.000/ vie*	90% max. € 80.000/ vie*	80% max. € 60.000/ vie*
Stérilisation (une fois au cours de la durée de la Police)	100%	Pas d'application	Pas d'application
Traitement FIV et infertilité (soumis à l'AP) - Assuré < 40 ans - Max 3 cycles par vie (délai d'attente de 12 mois - si d'application)	50% max. € 12.500/ vie*	Pas d'application	Pas d'application
Services de santé, de soins préventifs et de bien-être			
Examen physique de routine pour adultes Test de Papanicolaou (PAP) Dépistage du cancer de la prostate (hommes > 50 ans) Mammographie - Femmes asymptomatiques âgées de 35 à 39 ans - 1 fois - Femmes asymptomatiques âgées de 40 à 49 ans - 1 fois tous les 2 ans - Femmes asymptomatiques ≥ 50 ans - 1 fois par an Dépistage du cancer du colon (≥ 50 ans) - 1 fois tous les 5 ans Densitométrie osseuse (femmes ≥ 50 ans) - 1 fois tous les 5 ans Traitement de l'obésité et frais de diététiste prescrit médicalement	100% max. € 2.000/an	90% max. € 1.500/an	80% max. € 1.250/an
Vaccins dans le cadre d'un voyage	100% max. € 400/an	90% max. € 300/an	80% max. € 200/an

Fiche Produit | AIG Group Plus – Expatriate Care

Assistance	Care 100	Care 90	Care 80
Service de télésanté Service d'expertise médicale Guide des pays (Informations sur les hôpitaux et les professionnels de la santé) Assistance d'urgence dans le monde entier - Suivi de l'état de santé - Evacuation médicale d'urgence et rapatriement - Visite de compassion - Retour des enfants - Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place - Assistance en cas de décès - Conseils et renvois	Inclus	Inclus	Inclus
Evacuation politique	Care 100	Care 90	Care 80
Evacuation politique	max. € 50.000	max. € 50.000	max. € 50.000
Responsabilité civile	Care 100	Care 90	Care 80
Responsabilité civile	max. € 1.000.000	max. € 1.000.000	max. € 1.000.000
Assistance juridique	Care 100	Care 90	Care 80
Assistance juridique	max. € 15.000	max. € 15.000	max. € 15.000
Franchise de 10% avec un minimum de € 250			
Caution pénale	max. € 50.000	max. € 50.000	max. € 50.000

Garanties optionnelles

Individuelle accidents	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Décès accidentel	€ 100.000	€ 200.000	€ 300.000	€ 400.000	€ 500.000
Invalité permanente suite à un accident	€ 100.000	€ 200.000	€ 300.000	€ 400.000	€ 500.000

Soins dentaires, soins ophtalmologiques et prothèses auditives	Care 100	Care 90	Care 80
Limite globale par année d'assurance	€ 3.000	€ 3.000	€ 3.000

Soins dentaires

Soins dentaires de base	100%	100%	100%
Soins dentaires réparateurs majeurs (délai d'attente de 6 mois - si d'application)	80%	80%	80%
Prothèse dentaire et soins d'orthodontie pour les enfants < 16 ans (délai d'attente de 6 mois - si d'application)	60%	60%	60%
Soins d'orthodontie pour les membres de ≤ 16 ans (délai d'attente de 6 mois - si d'application)	60%	60%	60%
Soins d'orthodontie pour les membres > 16 ans (délai d'attente de 6 mois - si d'application)	50% Max. € 1.000/an	Pas d'application	Pas d'application

Soins ophtalmologiques

Soins ophtalmologiques	100%	100%	100%
Chirurgie oculaire	80%	80%	80%
Verres, montures, lentilles de contact, lunettes de soleil prescrites	100% max. € 250 tous les 2 ans	100% max. € 250 tous les 2 ans	100% max. € 250 tous les 2 ans

Prothèses auditives

Prothèses auditives	50% max. € 1.500 tous les 3 ans	50% max. € 1.500 tous les 3 ans	50% max. € 1.500 tous les 3 ans
---------------------	------------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

Biens personnels	
Biens personnels (Franchise de 100 €)	Max. € 50.000

Voyage	
Assistance voyage	Inclus
Bagages	Max. € 7.500/assuré/voyage
Annulation, Interruption ou Modification de voyage	Max. € 10.000/assuré/voyage
Désagrèments de voyage	Voir conditions générales

Veuillez prendre le temps de consulter vos documents de police afin de connaître tous les détails de vos couvertures et prestations, ainsi que les exceptions.



www.aig.be

Pour les détails de votre couverture, veuillez consulter les conditions générales d'assurance décrites dans la police ou le contrat d'assurance du pays en question. Votre contrat d'assurance est souscrit par la succursale belge d'AIG Europe S.A., située Boulevard de la Plaine 11, à 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0847.622.919, et inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 1136. La BNB est située Boulevard de Berlaimont 14, à 1000 Bruxelles. Votre contrat d'assurance est soumis au droit belge. AIG Europe S.A., compagnie d'assurance, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. AIG Europe S.A. est agréée par le Ministère Luxembourgeois des Finances et contrôlée par le Commissariat aux Assurances 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, GD de Luxembourg, Tel.: (+352) 22 69 11 - 1, caa@caa.lu, <http://www.caa.lu/>. Succursale Belge située Boulevard de la Plaine 11, 1050 Bruxelles, RPM Bruxelles - TVA BE 0692.816.659, inscrite à la Banque Nationale de Belgique (BNB) sous le numéro 3084. La BNB est située Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles. Veuillez trouver notre Privacy et AssurMifid Policy sur www.aig.be.

Le contenu de ce document est à des fins d'information et peut être modifié sans préavis. Ce document ne peut pas être invoqué, en toutes circonstances, pour réclamer une couverture d'assurance ou tout autre droit. Il ne peut pas être considéré comme un conseil ou une offre de contracter. Les produits peuvent varier d'un pays à l'autre et peuvent ne pas être disponibles dans chaque pays européen. Seule la police d'assurance contient une description précise et contraignante de la couverture. Les conditions des polices sont disponibles sur demande. AIG n'accepte aucune responsabilité pour tout dommage que n'importe qui peut souffrir en s'appuyant sur les informations sur ce document. Copyright © 2018 AIG Europe S.A.